



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction Affaires Générales et Démarches Transversales

24/AR36

PÔLE ARRÊTÉS

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme SANNA

Directrice des Affaires Générales et Démarches Transversales

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le

22 AOUT 2024

24/AR36 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 11ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : « 4ème : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 03 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU la délibération n° 2023/362/S du 03 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, et avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté 23/AR53 du 3 mai 2023 portant délégation de signature aux Adjointes au Maire pour les marchés et accords-cadres,

VU l'arrêté 23/AR99 du 5 juillet 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Sécurité, Tranquillité Publique, Prévention de la Délinquance, Police Municipale Administrative, Emplacements, et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 2 septembre 2024 au 8 septembre 2024 inclus,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire durant cette période, pour la signature des marchés et accords-cadres,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11ème Adjoint au Maire, durant la période du 2 septembre 2024 au 8 septembre 2024 inclus, dans les domaines suivants :

- SECURITE
- TRANQUILLITE PUBLIQUE
- PREVENTION DE LA DELINQUANCE
- POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE
- EMBLEMENTS

pour signer :



- Tous les actes, décisions et pièces et courriers liés à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, passés selon la procédure adaptée ou passés selon la procédure des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, pour un montant inférieur à 25 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : certificats administratifs, modifications de contrat (avenants à la double condition qu'ils soient < à 50% du montant initial du marché et que le montant total du marché après modification ne dépasse pas le seuil de procédure appliquée initialement), ordres de services, bons de commande, sous-traitants, exemplaires uniques, reconductions y compris résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure.

- Tous les actes, décisions, pièces et courriers liés à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services, travaux passés à partir de 25 000 € HT des procédures de passation prévues au Code de la Commande Publique lorsque les crédits sont inscrits au budget y compris les actes d'exécution et de règlement suivants : sous-traitants, exemplaires uniques, ordres de services, bons de commande, certificats administratifs (hors avenants, reconductions et résiliations simples et aux frais et risques précédées des mises en demeure).

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Laurent JEROME, 5^{ème} Adjoint au Maire et Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 11^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 21 août 2024

Josée MASSI
Maire de Toulon

Voies et délais de recours :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Jean Racine CS 40 510, 83 041 Toulon Cedex 09 tél : 04.94.48.79.30 fax : 04.94.42.79.89, par voie postale ou au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr et ce dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formulé auprès de l'auteur de la décision dans ce même délai.

22 AOÛT 2024

Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Publié Le

22 AOÛT 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

24/AR36 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR LUC DE SAINT-SERNIN, 11ème ADJOINT AU MAIRE POUR LES MARCHES ET ACCORDS-CADRES

Date de transmission de l'acte : 22/08/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 22/08/2024

Numéro de l'acte : lmc1345826 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240821-lmc1345826-AR

Date de décision : 21/08/2024

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature